



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercices	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
Nombre de pouvoirs	1
Date de convocation	12/11/2024

L'an deux mille vingt-trois, le 22 novembre, 18 heures,
Le Comité Syndical s'est réuni, sous la présidence de
M. François BUFFETEAU, Président,
Au siège du SIAAC à MONTGIVRAY

2024-12

Étaient présents : Madame Marie-Laure LEUILLET ; Messieurs, Frédéric BOULBON, François BOUQUEREAU, François BUFFETEAU, Bernard GIRAUD, Luc HURBAIN, Patrick JUDALET, Éric LAMBERT, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY et Philippe YVERNAULT.

Excusés : Madame Agnès ROBIN, Monsieur Jean-Yves DUSSAULT donne pouvoir à Monsieur François BUFFETEAU.

Il désigne M Jean-Claude MONNET secrétaire de séance

Objet : Prix de l'assainissement 2025 pour la part SIAAC

Concernant le prix de l'assainissement 2025, le président fait observer que la base de calcul de la part SAUR prend en compte une part importante de dépenses liées directement ou indirectement aux énergies. Les coefficients d'actualisation 2025 sont en retrait de ceux de 2024 ce qui donne, contrairement à 2024, une marge d'ajustement.

Pour la part SIAAC, les prestations sont peu impactées par le coût de l'Energie et on ne profite pas de ce recul ; de plus on subit pleinement les pertes de recettes liées à la baisse de consommation en eau potable, sans que les charges diminuent, bien au contraire.

Il paraît donc pertinent de retenir pour base d'actualisation, l'indice général IPC – Indice des prix à la consommation- évalué à 1.8 % pour l'année 2024, pour la part variable. En revanche il propose un réajustement de la part dite « Abonnement » à parité avec la part SAUR, soit 41,13 €.

SAUR ayant communiqué ses coefficients d'actualisation, conformes aux règles définies dans la délégation de service public, les prix de base de l'assainissement 2024 s'établiraient ainsi :

	Tarif 2023 <i>(en euros)</i>	Tarif 2024 <i>(en euros)</i>	Tarif 2025 <i>(en euros)</i>
Abonnement SIAAC (Part SAUR pour mémoire)	32.705 (39.77)	34.406 (42.83)	41.13 (41.13)
Prix au m3 SIAAC (Part SAUR pour mémoire)	0.9706 (1.048)	1.0211 (1.1291)	1.039 (1.0843)

Le Comité Syndical, après discussion, par 12 POUR :

APPROUVE les prix proposés pour la part SIAAC pour l'année 2025 ;
A savoir : part fixe 41.13 € et part variable 1.039 € par m3 d'eau consommée.

Secrétaire de séance,
Jean-Claude MONNET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en sous-préfecture le 25/11/2024
Et de sa publication le 25/11/2024

Le Président,
F. BUFFETEAU

